



HAL
open science

Respect de l'animal et respect de l'autre, l'exemple de la zoophilie catholique à l'époque contemporaine

Eric Baratay

► To cite this version:

Eric Baratay. Respect de l'animal et respect de l'autre, l'exemple de la zoophilie catholique à l'époque contemporaine. B. Lizet, G. Ravis-Giordani, Des bêtes et des hommes. Le rapport à l'animal : un jeu sur la distance, CTHS, pp.255-265, 1995. halshs-00562695

HAL Id: halshs-00562695

<https://shs.hal.science/halshs-00562695>

Submitted on 3 Feb 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Respect de l'animal et respect de l'autre, l'exemple de la zoophilie catholique à l'époque contemporaine

ÉRIC BARATAY*

Prise dans le sens qu'elle possédait au XIX^e siècle (amour et protection des animaux), la zoophilie ¹, ou du moins son apparition sur la scène publique, est un phénomène relativement récent dans le monde catholique, puisqu'elle ne remonte guère au-delà des années 1840-1850. Auparavant, le seul sentiment évoqué et accepté par le clergé s'insérait dans un amour très général de la création et, à travers elle, de Dieu. À côté de cette sensibilité franciscaine réservée aux saints ou aux aspirants à la sainteté (comme Bérulle, François de Sales, Grignon de Montfort ou encore Benoit Labre), il existait quelquefois des sentiments plus profanes, tels que l'attachement à un animal familier ou le souci de respecter d'autres créatures vivantes. Mais ils étaient confinés dans le domaine des convictions intimes. Ainsi, pour ne pas participer, vers 1620, à une chasse à courre sur les terres paternelles, l'abbé Michel de Marolles usa d'un subterfuge et n'osa qu'une discrète confidence sur son aversion pour ce genre d'exercice. À la fin du siècle, le curé Meslier rejeta les tueries d'animaux, souhaitant que l'homme les traite convenablement; mais il le fit dans un mémoire personnel qu'il se garda bien de divulguer².

* Université Lyon III.

1. Ce n'est qu'à partir des années 1920 qu'elle prend le sens actuel de quasi-bestialité: E. Pierre, « Éléments pour une approche du statut de l'animal en France au XIX^e siècle », journée d'études de la Société d'ethnologie française consacrée au statut de l'animal, 9 avril 1992.
2. Respectivement: *Mémoires*, Amsterdam, édition de 1740, t.1, p. 92-94; *Mémoire*, dans *Œuvres complètes*, Paris, 1970, t.1, p. 215-217.



Les retrouvailles au paradis: dessin paru dans *La Voix des bêtes*, janv.-fév. 1988, p. 27.

Histoire d'un mouvement

Ce n'est qu'aux débuts du XIX^e siècle qu'un clerc, le desservant Arbaud de la succursale de Villeneuve dans les Basses-Alpes, s'interroge ouvertement sur ces aspects lorsqu'il brigue le prix de morale de l'Institut de France (concours 1802) consacré aux « traitements barbares exercés sur les animaux ». Mais il faut attendre quelques décennies de plus pour qu'une véritable évolution se dessine, pour qu'une petite fraction du clergé s'engage en faveur d'un respect plus affirmé du monde animal, notamment des animaux domestiques. Ce mouvement rassemble alors des prêtres de paroisses, des théologiens, des membres de la hiérarchie, tels Mgr Prilly, évêque de Châlons, ou le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, et s'inscrit dans un double contexte. D'abord celui de la zoophilie marqué par la création de la SPA en 1845 et le vote de la loi Grammont en 1850, la première loi de protection des animaux domestiques³. Mais aussi celui de l'Église où trois phénomènes s'esquissent dans les années 1820-1850. Un renouveau du franciscanisme après un long discrédit depuis la fin du XVII^e siècle, un intérêt croissant pour la campagne et la nature perçues comme des havres de paix à protéger de la vague matérialiste, athée et révolutionnaire qui secoue la France depuis l'époque des Lumières. Un abandon du cartésianisme et de la théorie de l'animal-machine au profit de philosophies redonnant à l'animal une âme et des facultés qui le rapprochent sensiblement de l'homme. Des faits qui permettent, pour quelques uns, un regard plus attentif sur les bêtes⁴.

Ce courant connaît ensuite un essor relativement continu, mais avec de sensibles évolutions. En pointe du mouvement dans les décennies 1850-1860, les prélats s'effacent ensuite. S'ils reviennent en partie sur le devant de la scène dans les années 1910-1930 (le cardinal Verdier, archevêque de Paris, est président d'honneur de la SPA et membre du comité de patronage de l'Association française de défense des animaux), leur discrétion s'accroît à partir de la décennie 1940, instaurant un profond silence jusqu'à la seconde moitié des années 1980. En même temps, les clercs dans leur ensemble apparaissent de plus en plus minoritaires et en retrait. Après la décennie 1860, ce sont les laïcs, essentiellement issus de la bourgeoisie, qui avancent les idées nouvelles, approfondissent la réflexion, prennent des initiatives. Des laïcs où le poids des femmes est croissant, notamment au XX^e siècle⁵.

3. Sur le concours de 1802, voir V. Pelosse, « Imaginaire social et protection de l'animal. Des amis des bêtes de l'an X au législateur de 1850 », *L'Homme*, 1981, n°4, p. 5-33, 1982, n°1, p. 33-51 ; Sur la SPA, voir E. Pierre, « Une société sous la monarchie de Juillet: la SPA Formation, idéologie, sociologie », dans *Histoire et animal*, Toulouse, 1989, vol. U, p. 315-331 ; Sur la loi Grammont, voir M. Agulhon, « Le sang des bêtes. Le problème de la protection des animaux en France au XIX^e siècle », *Romantisme*, 1981, p. 81-109.
4. Sur cela, et sur l'ensemble de cette question, voir É. Baratay, *L'Église et l'animal du XVII^e siècle à nos jours en France*, thèse, Lyon III, 1991, à paraître aux Éditions du Cerf en 1991.
5. Une étude sociologique des auteurs ne donne pas d'indications bien précises. Toutes les tendances du catholicisme sont plus ou moins représentées, notamment, pour l'époque actuelle, les traditionalistes ou les partisans de Vatican II. Dans les notes, les auteurs laïcs sont signalés par un astérisque.

Actuellement, cette sensibilité reste encore marginale, quelques sondages ponctuels la situant à 10-15% du monde catholique, bien qu'elle connaisse un développement quantitatif depuis la décennie 1970 et une certaine structuration avec la fondation en 1969 de l'Association catholique pour le respect de la création animale. Ses partisans essayent sans cesse de convertir l'Église, mais ils obtiennent des résultats très mitigés. Il faut attendre la fin des années 1980 pour que certains membres de la hiérarchie, tel le père Jean-Michel Di Falco, porte-parole de l'épiscopat ⁶, adoptent des positions favorables. Elles paraissent toutefois d'un avenir incertain et s'avèrent difficiles à interpréter: contributions opportunes au concert récent en faveur de l'écologie ou véritables reflets de cette tendance de fond qui semble caractériser la société française depuis plusieurs décennies ⁷?

Roi et non tyran

Au cours de cette histoire, le mouvement zoophile a connu des évolutions sensibles du discours. Schématiquement, on peut distinguer deux grandes périodes, le XIX^e siècle et la seconde moitié du XX^e siècle, avec une étape de transition, les années 1890-1950, où coexistent thèmes anciens qui s'effacent et idées nouvelles qui s'imposent progressivement. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, ce ne sont pas les fondements de la relation hommes-animaux qui sont contestés, mais son état concret. L'homme, roi du monde, doit dominer et commander les bêtes créées pour l'entretenir, le servir, l'aider. Mais s'il a des droits étendus, s'il peut tuer et faire souffrir si nécessaire, il doit refuser les tourments inutiles, signes de la barbarie et de l'injustice⁸. Cette position fait allusion aux mauvais traitements de l'époque, qui existaient auparavant mais n'attiraient pas l'attention : jeux et combats d'animaux, médecine populaire ou sorcellerie utilisant des bêtes vivantes, abattage en pleine rue, animaux de trait malmenés, etc. ⁹.

De telles attitudes doivent être remplacées par des sentiments de compassion, de respect et de bonté. Dans une circulaire de 1857 adressée aux desservants de son diocèse, Mgr de Prilly affirme qu'il est temps que le ministère pastoral s'enrichisse d'une tâche supplémentaire: la pitié envers les animaux afin de « les traiter, je dirais presque en amis » et de les tuer avec précautions « pour qu'ils souffrent le moins ». À la même époque, Alexis Godin - avocat à la cour impériale de Paris et directeur de la revue *Le protecteur, le législateur et l'ami des animaux* qui paraît en 1856-1857- soutient qu'il faut rétablir le commandement de l'homme sur ses vrais fondements (bienveillance, justice, prudence) et suivre l'exemple divin dont la prévoyance et la sage bonté prouvent qu'il n'a pu donner le droit de maltraiter les bêtes ¹⁰. En 1862, l'abbé Chardon, futur vicaire général du diocèse de Clermont-Ferrand, résume bien le programme de cette

6. *Animaux Magazine*, n0173, 1989, p. 4-5, n0184, 1990, p. 9.

7. Sur cette tendance: N. Herpin, D. Verger, « Sont-ils devenus fous? La passion des français pour les animaux familiers », *Revue française de sociologie*, XXXIII,2, 1992, p. 265-286 ; J. Millet, I-P. Digard, « Une enquête sur les nouvelles sensibilités à l'égard des animaux domestiques », *Anthropozoologica*, 10, 1989, p. 31-47.

8. G. Chardon, *Roi et non tyran*, Paris, 1862, p. 22-27.

9. M. Agulhon, *op. cit.* note 3, p. 82-88.

10. Circulaire n0187 du 1^{er} juin 1857 ; *Le protecteur, le législateur et l'ami des animaux*, Paris, 1856, p. 1-15.

DÉCLARATION DES RELIGIONS
SUR LES DROITS DE L'HOMME

Préambule

Considérant que la religion est pour l'homme le moyen naturel de communiquer avec la nature,

Considérant que la religion a pour but de promouvoir une morale universelle fondée sur le respect des droits des humains et des non humains, Considérant que la religion doit apprendre à l'enfant et à l'adulte à comprendre, à respecter et à aimer les humains et les non humains, Considérant que la religion doit protéger et conserver la nature,

il est déclaré ce qui suit:

Article 1er. Tous les êtres vivants ont droit à l'existence et à la coexistence.

Article 2. 1) Les non humains ont le droit de vivre dans leur milieu naturel et le droit de vivre sans être persécutés par les humains

2) La religion réprouve toutes les pratiques cruelles infligées par les humains aux non humains quels qu'en soient les motifs et, en particulier, l'expérimentation douloureuse, le rélevage industriel contraignant, l'abattage douloureux, la capture et l'incarcération des animaux sauvages, les sports et les jeux cruels, les génocides lucratifs.

3) Les croyants doivent s'abstenir de favoriser ces pratiques cruelles en tant qu'acteurs, spectateurs, consommateurs ou profiteurs.

Article 3. La religion, la science et la culture reconnaissent l'unité biologique de tous les êtres vivants; elles doivent s'unir pour que les droits des non humains soient défendus par les lois de "l'homme comme les droits des humains.

Les personnes dont les noms suivent demandent à Sa Sainteté Jean-Paul II de bien vouloir approuver cette déclaration.

NOM

ADRESSE

Religion | Signature

génération en publiant le premier ouvrage consacré à la question: *Roi et non tyran ou ce que doit être l'homme dans ses relations avec les animaux*, Cette opinion débouche sur l'idée des devoirs de l'homme, une notion apparue à la fin du XVIII^esiècle et constamment reprise à partir du milieu du XIX^esiècle ¹¹.

Respecter l'animal pour protéger l'homme

Pour justifier leurs positions, ces zoophiles avancent trois arguments. Le premier est de nature religieuse: il faut respecter l'œuvre de Dieu. Le second est propre à cette époque et relève de l'économie: mieux traitées, les bêtes rendront des services plus abondants ¹². Le dernier est d'ordre moral. Il s'agit d'extirper le goût du sang et de la cruauté, de rendre l'homme meilleur pour ses congénères et donc de protéger l'humanité elle-même.

Cette dernière justification, la plus importante pour les contemporains ... et pour notre sujet, n'est pas nouvelle. Elle s'inscrit dans une certaine tradition du catholicisme. Au XVII^esiècle, quelques réserves étaient déjà émises sur le droit d'user des animaux. Évoquant en 1662 l'exemple de ce sénateur athénien banni pour avoir tué un passereau en pleine assemblée, le théologien Antoine Caignet écrivait: «Ce n'est pas qu'il y eut un grand crime d'avoir tué une bête; mais cette action marque un esprit félon, dur, qui aime le sang et le meurtre, ce qui est tout à fait éloigné de la nature de l'homme dont le propre est d'être doux. . Quelques décennies plus tôt, François de Sales refusait d'assister de près à une chasse à courre afin d'éviter « toute image de cruauté ». À la même époque, le curé Gruau, fervent chasseur, reconnaissait que sa passion pouvait entraîner un abus: «Par l'effusion continuelle du sang des bêtes, les hommes sont faciles et enclins à commettre meurtres et cruautés. » Voir couler le sang de l'animal, c'est se préparer à regarder celui de l'homme ¹³.

Cette idée devient fondamentale au XIX^esiècle, lorsque les zoophiles portent la question de la protection sur la place publique et proposent de nouvelles attitudes qu'il faut bien justifier. Répondant à ce concours de 1802 déjà évoqué, le desservant Arbaud soutient que les mauvais traitements envers les animaux intéressent au plus haut point la morale publique. Les sauvages, les anciens romains, les assassins, les bouchers, les gens trop carnassiers sont cruels envers les hommes et les bêtes, alors que les végétariens et ceux qui croient en la métempsycose sont doux envers autrui. Aussi bien, s'il est possible d'« inspirer du rebut pour le meurtre même des animaux, les homicides deviendront plus rares ». Pour cela, il ne demande pas d'empêcher de manger de la viande, car « tout se révolterait contre cette disposition », mais propose une série de mesures dont certaines seront prises quelques décennies plus tard : ne pas tuer, ni dépecer les bêtes en public, ne pas exposer la viande dans les rues, tuer avec douceur et rapidité pour éviter de s'en amuser, interdire aux bouchers de

11. Arbaud, mémoire pour le concours de 1802, Archives de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, cote 1-H-8, manuscrit n°17, p. 1-2; E Donnet, *Bulletin de la SPA*, 1859, p. 374-382.

12. Sur ces deux arguments: P. Baudry, *Les créatures du Bon Dieu*, Rouen, 1864, p. 10; A. Godin', *op. cit.* note 10, 1856, p. 15-27.

13. *L'année pastorale*, Paris, éd. 1662, p. 289-290; J-P. Camus, *L'Esprit du bon François de Sales*, Paris, éd. 1650, t.1, p. 270-275; *Nouvelle invention de chasse*, Paris, éd. 1888, p. 16.

paraître tachés de sang et armés de leurs couteaux, infliger des amendes aux charretiers, muletiers et enfants cruels en créant une législation adéquate ¹⁴.

Pour tous les zoophiles du XIX^e siècle, la protection des animaux doit représenter un « apprentissage de politesse », créer un progrès dans la morale, rendre l'homme meilleur pour lui-même ¹⁵. Ayant apparemment fort à faire pour établir une vie chrétienne parmi ses ouailles, l'abbé Mauger, curé de Saint-Germer, exulte lorsqu'il prend connaissance de ces idées nouvelles en 1856 et déclare, en se frottant les mains, que c'est « un procédé fort ingénieux pour établir parmi les hommes le règne pur de la charité ¹⁶. Cette opinion rejoint celle des députés votant la loi Grammont en 1850 afin de combattre un attrait pour le sang jugé trop prononcé dans le petit peuple ¹⁷. Elle gagne l'épiscopat lorsqu'il s'agit de s'opposer à l'introduction des corridas espagnoles à partir de 1852. À l'occasion de la première course avec picadors et mise à mort du taureau à Nîmes en 1853, l'évêque du lieu, Mgr Plantier, soutient que c'est la vue du sang et la souffrance des bêtes qui attirent les spectateurs, que la corrida provoque un dévoiement inacceptable des chrétiens, que cette jouissance malsaine peut les conduire à vouloir ressusciter les combats de gladiateurs, qu'un retour aux mœurs cruelles de l'Empire Romain est à craindre ¹⁸.

L'argument perdure dans la première moitié du XX^e siècle. Mgr Bolo, vicaire général de Laval, le fait encore sien dans *Les Animaux et le devoir chrétien* (1914), un ouvrage qui reflète pourtant une mutation de la protection avec l'abandon du critère économique et l'accent porté sur le respect de la vie. Le laïc Paul Chanson, qui envisage de fonder la première association catholique de protection, fait de même en 1938¹⁹. Mais l'idée s'efface ensuite, car la zoophilie adopte progressivement un nouveau visage,

Une nouvelle zoophilie

En effet, les fondements mêmes de la relation liant l'homme et l'animal sont remis en cause dès les débuts du XX^e siècle. Mgr Bolo affirme en 1914 que l'homme n'est pas le maître omnipotent des bêtes, mais un simple usufruitier à la domination limitée et modérée ²⁰. Dans les années 1970, s'impose la volonté

14. Arbaud, *op. cit.* note 11, p. 1-9, 15-19. A propos des bouchers, de la volonté de cacher leur activité pour éviter la violence, Arbaud n'a rien d'original et reflète les idées de son temps. Sa sensibilité est celle de Mercier quelques décennies plus tôt: A. Farge, "Signe de vie, risque de mort, essai sur le sang et la ville au XVIII^e siècle ». *Urbi*, 1979, p. XIX-XX. L'intention d'éloigner les abattoirs, pour des raisons d'hygiène cette fois-ci, est exprimée dès le Moyen Âge: A. Lebigre, "La grande boucherie », *L'Histoire*, novembre 1979, p. 47-48. L'éloignement réel débute à Paris en 1808-1818 et s'accroît à partir du Second Empire: N. Vialles, *La Chair et le sang*, Paris, 1987, p. 19-27.
15. P. Petit, *Politesse tirée de l'Écriture Sainte*, La Rochelle, 1861, p. 93-95.
16. Lettre du 11 octobre 1856 à M. Godin, publiée dans *Le protecteur, le législateur et l'ami des animaux*, Paris, 1857, p. 175-176.
17. Notamment depuis 1848, période marquée par de nombreuses émeutes: M. Agulhon, *op. cit.* note 3.
18. Lettre du 16 mai dans *Instructions, lettres pastorales et mandements*, Nîmes, 1867, p. 231-249. Mgrii-son (son successeur) adopte la même position: Instruction du 15 août 1885 dans Rambures, *L'Église et la pitié envers les animaux*, Paris, éd. 1908, p. 199-205.
19. Respectivement: Avant-propos n.p. et p. 11-12; *Les Animaux sous l'arc-en-ciel*, Paris, 1938, p. 167-191.
20. *Ibid.*, p. 4-10.

de rompre totalement avec l'opinion courante qui n'est plus considérée comme une vérité intangible, mais comme une conception philosophique historiquement datable, donc amendable et transformable. Le bon plaisir de l'homme est totalement refusé. Parce qu'elle valorise la ruse et la force, l'idéologie de la maîtrise de la nature, en place depuis les années 1940, est fortement récusée²¹. Le combat contre les mauvais traitements change de forme en s'étendant à tous les aspects institutionnalisés: élevage et pêche industriels, conditions de transport, mode d'abattage, chasse, corrida. Même la vivisection, relativement justifiée jusque vers 1970, est contestée depuis²².

Cette opposition de plus en plus radicale au modèle dominant résulte de deux phénomènes sous-jacents. Simple argument parmi d'autres au XIX^e siècle, la question de la souffrance infligée aux animaux prend un caractère de plus en plus intolérable et devient l'aspect central de la zoophilie. Ses partisans refusent l'idée, majoritaire dans le monde clérical, d'une souffrance nécessaire, intégrée dans la souffrance générale des vivants considérée comme une loi de la nature et de l'évolution, une condition de la marche vers Dieu. Ils insistent au contraire sur l'écrasante responsabilité de l'homme en affirmant que la souffrance infligée est le résultat de la chute originelle. Le Péché a rompu l'entente initiale et obligé l'homme à employer la violence pour assujettir des animaux révoltés contre lui. Il ne peut donc pas se cacher derrière la fatalité de la vie, mais doit changer d'attitude et établir de nouveaux rapports avec le monde animal²³. Les positions nouvelles s'expliquent aussi par le rapprochement croissant des deux créatures. De retour en grâce à la fin du XIX^e siècle, le thomisme reconnaît une âme en l'animal et une composante animale en l'homme. À la même époque, la lutte contre l'évolutionnisme matérialiste et athée de nombreux scientifiques permet à certains d'insister sur la spécificité de la vie animée, créée par Dieu, donc sur l'évidente communauté d'essence liant l'homme et l'animal. Celui-ci est « notre proche et notre semblable », notre « frère inférieur » écrit Mgr Bolo en 1914²⁴. Parallèlement, les conceptions traditionnelles sur la nature de l'animal sont vigoureusement rejetées, notamment cet instinct passe-partout accusé de cacher beaucoup d'ignorance. Voulant revaloriser une créature dépréciée, ces catholiques lui octroient une âme spirituelle inférieure, qui le rapproche fortement de l'homme, et une sorte d'intelligence. À partir des années 1970, alors que les clercs restent un peu en retrait, les laïcs se saisissent des théories évolutionnistes et des études d'éthologie pour affirmer le caractère évident d'une continuité des psychismes²⁵.

Ce qui légitime et renforce la conviction d'une certaine identité des destins. S'appuyant sur les modèles du Christ, accueilli par le bœuf et l'âne au nom de toute la création, et de François d'Assise prêchant aux animaux, les zoophiles

21. 1. Bastaire*, « Une communion retrouvée », dans *Droits de l'animal et pensée chrétienne*, Paris, 1986, p. 49-52.

22.1. Gaillard*, *Les Animaux nos humbles frères*, Paris, Fayard, 1986, p. 101-110.

23. *Ibid.*, p. 32-33. L'argumentation s'appuie sur Genèse (9-3) où Dieu accorde à l'homme le droit de tuer les vivants seulement après le déluge.

24. *Op. cit.* note 19, dédicace n.p. et p. 15-19.

25. M. Damien*, *L'Animal, l'homme et Dieu*, Paris, 1978, p. 71-72, 156-157; A. Moorthamer, *S'aimer comme chien et chat*, Morlaix, 1989, p. 91 ; Sur la situation de l'éthologie: *La Recherche en éthologie*, Paris, Seuil, 1979.

croient en la participation de ces créatures à l'histoire divine, en leur rédemption et donc en leur résurrection. Timidement apparue au milieu du XIX^e siècle, cette espérance s'affirme particulièrement dans les années 1970-1980. D'où la certitude d'un paradis des bêtes, voire même, pour certains, de leur présence dans le paradis humain. D'où le développement de rites à peine esquissés avant la décennie 1940 : prières, mais aussi messes et bénédictions à partir des années 1960, célébrées dans certaines églises lors de la fête de François d'Assise par des clercs partageant ces convictions et destinées à demander la protection de Dieu pour les animaux familiers ²⁶.

Tout cela explique que le concept de devoirs de l'homme soit progressivement élargi à celui de droits des animaux. Apparue à la fin du XIX^e siècle dans les courants zoophiles laïcs, cette dernière notion entre dans le monde catholique dans les années 1930²⁷. Elle gagne l'ensemble des militants à partir de la décennie 1970, une époque justement marquée par la fondation de la Ligue française des droits de l'animal en 1977 et la promulgation de la *Déclaration universelle des droits de l'animal* à l'Unesco en 1978, l'« année mondiale des droits de l'animal ». Il ne s'agit cependant pas de confondre les créatures: les « droits animaux » sont proportionnels au degré d'évolution de chaque espèce et la communauté des êtres vivants ne conduit pas au nivellement des statuts respectifs. Cette réserve répond à la volonté de ne pas effrayer la masse des catholiques et à une conviction: la hiérarchie est à la base de la protection; l'égalisation ne peut que justifier une loi de la jungle généralisée. L'homme doit gouverner avec bonté et mesure dans le but ultime de rétablir l'harmonie originelle ²⁸.

Fraternité universelle et respect de l'autre

Ces conceptions induisent de nouvelles justifications apparaissant peu à peu (certaines dès le XIX^e siècle, d'autres dans la première moitié du XX^e siècle) et s'imposant totalement à partir des années 1950-1970 environ. La première résulte de la réhabilitation de l'animal et de son rapprochement avec l'homme qui conduisent à l'idée du respect de la vie en général, de cet être vivant en particulier, créature à part entière, méritant l'attention pour elle-même. Un sentiment exposé par des laïcs dès la fin du XIX^e siècle, repris par la plupart des clercs protecteurs à partir de la décennie 1950²⁹.

L'autre justification majeure de notre époque, la plus importante pour notre sujet, est liée à une certaine transformation du catholicisme. Bien que traditionnels, certains thèmes, tels que le devoir d'aider le prochain, les pauvres, les autres peuples, deviennent prépondérants. Dans un monde moins croyant, la relation entre les hommes tend à prendre le pas sur la communication avec Dieu et sur la nécessité de sauver son âme en priorité. La religion de salut supra-mondain s'infléchit vers une communion, une religion d'amour entre les

26. M. Damien*, *op. cit.* note 25, p. 202, 208; R. Pestre, "Les animaux ont-ils une âme? ", *Comité de défense des bêtes libres de Saint-Roch*, février 1988, p. 5 ; *Bêtes et gens devant Dieu*, #1: trimestre 1983, p. 8-9. Ces cérémonies ont eu lieu à Saint-Jacques de Montrouge (Paris), à Notre-Dame de Tierrenbach en Alsace, à l'église d'Antibes, etc.

27. P. Chanson*, *op. cit.* note 19, p. 179-178, 188.

28. J. Gaillard*, *op. cit.* note 22, p. 87-88.

29. J. Gautier, *Un Prêtre se penche sur la vie animale*, Paris, 1958, p. 35.

hommes³⁰. C'est pourquoi l'abbé Pierre, sœur Emmanuelle ou mère Thérèse sont les grandes figures du catholicisme contemporain. Or les zoophiles reprennent à leur compte cette exigence de fraternité. Mais tandis que la majorité des catholiques l'arrête aux frontières de l'humanité, ceux-là entendent aller plus loin. Sans la bonté envers les bêtes, écrit Jean Gaillard, président de l'Association catholique pour le respect de la création animale, « il manque quelque chose à la religion d'amour universel enseignée par le Christ ». C'est aussi parce qu'il considère que l'« attention à ceux qui manquent de quelque chose est le cœur du christianisme » que Michel Damien pousse très loin ses convictions dans *L'Animal, l'homme et Dieu*, un ouvrage sulfureux publié en 1978³¹. Développant ce raisonnement, nombre d'entre eux prônent une attitude déjà vécue par le monde catholique quelque temps plus tôt lorsqu'il abandonna l'ancienne « mentalité missionnaire coloniale » pour prendre en compte les droits des peuples du tiers monde³². Il s'agit de passer du côté du plus faible, d'effectuer une profonde conversion par une sincère prise de conscience et un véritable repentir. « Pour le chrétien, écrit l'universitaire Jean Bastaire en 1986, le seul moyen de rétablir la communion est le repentir. (...) L'homme doit se repentir de mépriser les bêtes. Se repentir de les exiler loin de leur pays pour satisfaire sa curiosité. Se repentir de les employer dans ses jeux sans qu'elles y trouvent aucun gain. Se repentir de les tuer non pour se défendre ou se nourrir, mais pour les faire inutilement souffrir. Se repentir en somme de les traiter comme des objets³³. »

Parce qu'il existe une évidente communauté des vivants, l'homme doit accepter de se résigner dans la création, de ne plus rester à part. Il lui faut étendre la bonté et l'amour à l'animal, bâtir une fraternité et une charité universelles, abandonner sa conception anthropocentrique de la création pour une vision biocentrique. S'appuyant sur les exemples de François d'Assise et d'Albert Schweitzer, les zoophiles refusent de séparer les créatures, de couper en deux une charité qui ne se divise pas³⁴. Afin de mettre ces convictions en accord avec les faits et répondre aux soupçons de la majorité des catholiques qui considèrent volontiers tout cela comme une déviation, une sensiblerie, une misanthropie, les laïcs les plus militants tiennent à afficher une double activité en adhérant à des associations de protection et à des mouvements catholiques humanitaires³⁵. À l'inverse, les clercs les plus engagés veulent concrétiser la

30. Voir Y. Lambert, *Dieu change en Bretagne, la religion à Limerzel de 1900 à nos jours*, Paris, Cerf, 1985.

31. *Op. cit.* note 22, p. 55 ; *op.cit.* note 25, p. 190.

32. Père André Legouy, « Les immigrés, quelle histoire pour les chrétiens ! », *La Vie*, 29 novembre 1990, p. 68 ; Sur l'évolution de la conception des missions, voir J. Gadille, « Histoire scientifique des missions et formation d'une nouvelle conscience missionnaire en France (1900-1960) », dans *Les réveils missionnaires en France du Moyen-Âge à nos jours*, Paris, Beauchesne, 1984, p. 363-384.

33. *Op. cit.* note 21, p. 52.

34. M. Taillecours*, « Des mœurs nouvelles à inventer », dans *Bêtes et gens devant Dieu*, mars-avril 1970, p. 6 ; J. Bastaire*, « Lettre ouverte au général des Franciscains », *France catholique*, 21 juin 1985, p. 14.

35. Exemple de Mme Hartmann*, adhérente de l'Association catholique pour l'abolition de la torture, dans *Famille chrétienne*, 18 octobre 1990, p. 28.

PRIERE POUR LES ANIMAUX

Seigneur,

Vous qui avez créé l'animal avant l'homme,
qui avez donné à l'homme la supériorité
de l'intelligence et du savoir,
qui avez doué l'animal de sensibilité
et ne l'avez armé que de son seul courage,
qui lui avez ouvert l'Eden comme à l'homme
et le lui avez refermé
par la faute originelle de l'homme;

Donnez à l'homme la conscience de ses devoirs
envers l'animal,
afin qu'il prolonge sur l'animal l'amour
du prochain que Vous lui avez enseigné,
et qu'il renonce ainsi à toute cruauté;

Partagez à l'animal, innocent par nature,
les souffrances qui lui viennent de l'homme;
redonnez-lui le rang et la place
auxquels il a droit dans la création,
puisque ayant servi toutes les causes de l'homme
il aura aussi servi celle de sa rédemption.

Maurice Clairét
octobre 1973

«Copyright by *Bêtes et Gens devant Dieu*» 1982
Reproduction même partielle interdite pour tous pays.»

charité généralisée en recueillant des bêtes abandonnées. L'abbé Gautier, par exemple, le premier clerc à publier, en 1955, un ouvrage consacré à son animal de compagnie, va chercher un chien dans un refuge de la SPAafin, écrit-il, « de le tirer de la misère ³⁶ ».

Dès lors, le respect de l'animal devient une facette évidente du respect des autres. « La façon dont sont traitées les bêtes dans un pays, écrit l'abbé Lévêque en 1957, correspond le plus souvent à la façon dont sont traités les gens. » Marie-Louise Chauvin, une tertiaire dominicaine laïque, considère, en 1986, que le mépris de l'animal est une forme de racisme: « C'est ainsi que le racisme () au cours de l'histoire a écrasé les Indiens, les Noirs, les Juifs, les Gitans, etc et ce racisme s'exerce encore plus envers les autres êtres qui ne sont que des animaux³⁷. » À l'inverse, la communauté des destins devrait permettre de faire rejaillir tout changement d'attitude sur l'ensemble des humains. L'abbé Moorthamer, par exemple, affirme en 1988 que le respect de l'animal « éviterait à de trop nombreux bipèdes de tomber dans le piège du racisme biologique qui se termine toujours par un massacre ³⁸. »

Ainsi, en faisant de la zoophilie le moyen de rendre l'homme meilleur envers ses semblables ou l'expression d'un respect élargi de l'autre, ces catholiques veulent montrer que le traitement de l'animal et celui de l'homme sont indissociables.

36. *Un prêtre et son chien*, Paris, 1955, p. 17.

37. M.-L. Chauvin, *Mon frère le chien*, Genève, 1957, p. 91, 96, 101; « Le soleil de l'amitié sur la création », *Bêtes et gens devant Dieu*, 2^e trimestre 1986, p. 9. Beaucoup de congrégations ont un tiers ordre: des laïcs ou des clercs séculiers qui restent dans le monde, mais s'efforcent d'observer la règle de l'ordre auquel ils sont affiliés.

38. A. Moorthamer, *Op. cit.* note 25, p. 131.